



Commission des Forêts d'Afrique Centrale COMIFAC

CONSEIL EXTRAORDINAIRE DES MINISTRES

COMMUNIQUE FINAL

Sur convocation du Président en exercice, Son Excellence Teodoro NGUEMA OBIANG MANGUE, Ministre de l'Agriculture et des Forêts de la République de Guinée Equatoriale, un Conseil extraordinaire des Ministres s'est tenu le 29 novembre 2006 à Mongomo, sous le haut patronage de son Excellence Teodoro OBIANG NGUEMA MBASOGO, Président de la République, Chef de l'Etat de la République de Guinée Equatoriale.

Cette session extraordinaire fait suite à la réunion ordinaire tenue du 21 septembre 2006 à Malabo au cours de laquelle les décisions sur les points soumis à l'examen avaient été renvoyées.

Les pays membres ci-après ont pris part aux travaux: Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo et Tchad.

Y ont également pris part, les représentants de la facilitation française du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo.

La séance solennelle d'ouverture a été ponctuée par trois allocutions : le mot de bienvenue du Maire de Mongomo, le discours du Président en exercice de la COMIFAC et le discours d'ouverture du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Dans son allocution, le Maire de Mongomo a exprimé sa joie ainsi que celle de ses populations d'abriter un tel événement. Il a ensuite souhaité la bienvenue et un agréable séjour à toutes les délégations à Mongomo.

A la suite du Maire, Son Excellence Teodoro NGUEMA OBIANG MANGUE, Président en exercice de la COMIFAC a après avoir souhaité la bienvenue aux délégations, a rendu un hommage à son prédécesseur; Son Excellence Emile DOUMBA, Ministre de l'Economie Forestière, de la Pêche et des Parcs Nationaux de la République gabonaise pour son action pendant les deux années de son mandat à la tête de la COMIFAC. Il s'est ensuite engagé à poursuivre l'œuvre de son prédécesseur afin de consolider les acquis de l'institution. Les priorités de son mandat ont été à cet effet déclinées.

Son Excellence Ricardo MANGUE OBAMA NFUBEA, Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la République de Guinée Equatoriale a ouvert les travaux de la session extraordinaire du Conseil des Ministres de la COMIFAC. Pour Monsieur le Premier Ministre, cette réunion est l'expression de la volonté des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale d'œuvrer de manière concertée en faveur de la conservation et de la gestion durable des écosystèmes forestiers de la sous-région.

Après l'ouverture des travaux, le Conseil des Ministres s'est retiré pour le huis clos. Au cours de ce huis clos, il a été procédé à la mise en place du bureau composé ainsi qu'il suit :

- Président : Guinée Equatoriale ;
- Vice-président : RCA ;
- Rapporteur : Tchad ;
- Membres : Gabon et RDC
- Secrétariat : Secrétariat Exécutif de la COMIFAC.

Après la constitution du bureau, le Conseil des Ministres s'est d'abord attaché à la vérification du quorum, avant d'examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Sur cette question relative au quorum, se référant à l'article 11 (alinéa 5) du Traité qui stipule que : « la tenue de tout Conseil des Ministres doit requérir un quorum de 2/3 des Etats Membres. A défaut, une nouvelle session se tient, sans aucune exigence de quorum, à une date ultérieure » et considérant que cette session extraordinaire fait suite au Conseil ordinaire des Ministres de Malabo, le Conseil des Ministres a jugé qu'il pouvait valablement délibéré sans exigence de quorum.

L'ordre du jour soumis ensuite à l'examen du Conseil des Ministres a comporté les points suivants :

- Plan d'action biennal 2007-2008 du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC
- Budget prévisionnel biennal 2007 - 2008
- Règlement intérieur, statuts du personnel et Manuel de procédures
- Renforcement du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC en personnel technique
- Mise en place de la coordination nationale COMIFAC
- Questions diverses
 - Mécanisme de Financement autonome de la COMIFAC
 - Facilitation africaine du PFBC
 - Processus d'harmonisation des politiques et systèmes de contrôles forestiers en Afrique Centrale
 - Informations sur :



- a. les résultats de la réunion entre les trois blocs forestiers tropicaux du monde ;
 - b. la mise en place de la Task Force sous-régionale AFLEG/FLEGT ;
 - c. la réunion préparatoire des Points Focaux changements climatiques de l'espace COMIFAC ;
 - d. la réunion préparatoire des Points Foçaux FNUF de l'espace COMIFAC.
- Signature des conventions de collaboration entre la COMIFAC et les autres institutions sous-régionales partenaires
 - Situation de l'ADIE : formalisation des statuts
 - Date et lieu de la tenue de la 5^{ième} session ordinaire du Conseil des Ministres

De l'examen de ces points, il ressort les décisions ci-après :

1. Pour le plan d'actions biennal 2007 – 2008 du Secrétariat Exécutif, le Conseil des Ministres a adopté ledit plan d'action biennal. Par ailleurs, les Ministres ont fait le point sur la ratification du Traité dans les Etats membres et exhorté à l'occasion les pays qui ne l'ont pas encore fait, à ratifier ce document juridique avant la fin de l'année, conformément à la résolution du conseil extraordinaire des Ministres du 24 mars 2006 à Libreville.
2. Pour le budget prévisionnel biennal de la COMIFAC (2007-2008), le Conseil des Ministres a adopté le budget biennal de la COMIFAC pour la période 2007-2008 et qui s'élèvent en recettes et dépenses à 949 millions de francs CFA. Le Conseil exhorte en outre le Secrétariat Exécutif de prévoir à l'avenir dans le budget prévisionnel, un budget sur le développement des projets pour montrer les efforts de la COMIFAC à moyen terme.
3. En ce qui concerne le règlement intérieur, les statuts du personnel et le manuel des procédures, se fondant sur le principe que le règlement intérieur et les statuts du personnel de la COMIFAC n'ont pas été examinés par tous les pays membres, le Conseil des Ministres a renvoyé ce point et exhorté les Etats membres à l'examiner et à transmettre leurs observations au Secrétariat Exécutif avant fin décembre 2006. En outre, le Conseil des Ministres a demandé au Secrétaire Exécutif de convoquer avant fin janvier 2007 une réunion des experts juristes pour amender et valider le règlement intérieur et transmettre leurs avis au président en exercice pour adoption lors d'une session extraordinaire. Cependant, le Conseil des Ministres a adopté le manuel des procédures de la COMIFAC comme document de travail devant régir les procédures administratives et financières de l'institution.



4. Concernant le renforcement du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC en personnel technique, le Conseil a instruit le Secrétaire Exécutif de préparer et soumettre au préalable aux Ministres l'organigramme du personnel, les procédures de recrutement au sein du Secrétariat Exécutif et la proposition de rotation des cadres lors du renouvellement du personnel statutaire du Secrétariat Exécutif en fonction des pays par ordre alphabétique de la langue française excepté le pays du siège, pour permettre au Conseil de mieux délibérer sur la question.
5. En ce qui concerne le renforcement des capacités opérationnelles des Points Focaux COMIFAC, le Conseil des Ministres a adopté le principe de la mise en place des coordinations nationales COMIFAC conformément des résolutions du Conseil des Ministres de Malabo du 21 septembre 2006.

6. Sur les questions diverses

- a. Pour le mécanisme de financement autonome de la COMIFAC, le Conseil des Ministres a réitéré son invitation au Président en exercice à matérialiser la tournée sous-régionale d'information des Chefs d'Etat sur l'option choisie afin d'accélérer le processus de mise en place de cet instrument. Par ailleurs, le Conseil a demandé au Secrétariat Exécutif d'élaborer un programme relatif à cette tournée de sensibilisation et a exhorté les partenaires au développement à apporter leurs appuis pour cette tournée.
- b. Pour le fonctionnement de la facilitation africaine du PFBC, les Ministres ont adopté les conclusions de l'étude sur la co-facilitation africaine du PFBC, notamment son rôle, son profil et son fonctionnement administratif. Les Ministres invitent le président en exercice et le Secrétaire Exécutif à rechercher des financements auprès des partenaires financiers pour financer le fonctionnement du facilitateur africain en attendant la mise en place du mécanisme de financement autonome de la COMIFAC.
- c. En ce qui concerne le processus d'harmonisation des politiques et systèmes de contrôles forestiers en Afrique Centrale, les Ministres ont approuvé les centres d'intérêt prioritaires sur lesquels bâtir le processus d'harmonisation dans l'espace COMIFAC. Enfin, les Ministres exhortent la FAO et les autres partenaires au développement à accompagner la COMIFAC dans ce processus d'harmonisation en capitalisant les initiatives en cours ayant trait à la mise en cohérence des instruments de gestion forestière des pays de l'espace COMIFAC.



- d. En ce qui concerne la collaboration entre les trois blocs forestiers tropicaux, le Conseil des Ministres a pris acte du projet de mémorandum de collaboration entre celles-ci initié au cours de la réunion sur la coopération sud-sud du 06 au 08 novembre à Montréal. Le Conseil des Ministres a invité tous les Etats membres à examiner ce projet de mémorandum et à transmettre leurs contributions au Secrétariat Exécutif au plus tard le 31 décembre 2006 pour consolidation et transmission au Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique.
- e. Pour la réunion constitutive de la Task Force sous-régionale AFLEG/FLEGT tenue du 14 au 16 novembre 2006 à Bangui, le Conseil des Ministres a pris acte de la mise en place de ladite Task Force.
- f. Le Conseil des Ministres a pris acte de l'organisation des réunions préparatoires des Points Focaux changements climatiques et Forum des Nations Unies sur les Forêts (FNUF) de l'espace COMIFAC respectivement en octobre 2006 à Yaoundé et en novembre 2006 à Bata.
- g. En ce qui concerne la signature des conventions de collaborations avec les institutions sous-régionales partenaires de la COMIFAC, le Conseil a instruit le Secrétaire Exécutif de contacter les institutions concernées afin d'élaborer et procéder à la signature des dites conventions pour mieux clarifier les types de collaboration entre la COMIFAC et ces institutions partenaires.
- h. Sur la situation de l'ADIE, notamment la formalisation de ses statuts, le Conseil s'est référé à la résolution du dernier Conseil des Ministres de Malabo et a invité le Président du Conseil d'administration à convoquer rapidement un Conseil d'administration pour examiner cette question.
- i. Pour la date et le lieu du prochain Conseil ordinaire des Ministres, le Conseil des Ministres devra les déterminer prochainement.

Fait à Mongomo, le 29 novembre 2006

Le Conseil des Ministres

